

Conseil municipal extraordinaire du 1er février 2021

Covid 19 – Rapport d'information relatif à la crise sanitaire

**Conseil municipal extraordinaire du 1<sup>er</sup> février 2021**  
**Covid 19 – Rapport d'information relatif à la crise sanitaire**

**SOMMAIRE**

<b>Préambule</b>	<b>3</b>
<b>1. Continuité et adaptation du service public municipal</b>	<b>4</b>
<b>A- Un engagement de l'ensemble des services pour assure la continuité des missions de service public</b>	<b>4</b>
<b>B- Point sur plusieurs secteurs de l'activité municipale</b>	<b>7</b>
a) Le secteur de la petite enfance	
b) La situation dans les écoles	
c) La Ville mobilisée aux côtés du mouvement sportif	
d) La Ville en soutien au secteur culturel	
<b>2. La collectivité impliquée dans la prévention et la protection des populations</b>	<b>13</b>
<b>A- Mesures de protection individuelles et collectives</b>	<b>13</b>
<b>B- Ouverture de deux centres de vaccination</b>	<b>14</b>
<b>3. Le déploiement d'un plan de mesures sociales à la hauteur des enjeux</b>	<b>16</b>
<b>4. La mise en œuvre de mesures économiques nécessaires au soutien de l'activité</b>	<b>19</b>
<b>A- Au titre des aides économiques</b>	<b>19</b>
<b>B- Au titre de la commande publique</b>	<b>21</b>
<b>C- Mesures au bénéfice de l'attractivité du territoire et du tourisme</b>	<b>23</b>
<b>Conclusion</b>	<b>24</b>

**Conseil municipal extraordinaire du 1<sup>er</sup> février 2021**  
**Covid 19 – Rapport d'information relatif à la crise sanitaire**

**Préambule**

Dans le contexte de la crise majeure qui perdure et touche notre ville comme l'ensemble des pays de la planète, il est apparu important de réunir les élus du conseil municipal afin de partager l'information sur la situation sanitaire, ses conséquences pour la population dijonnaise et l'ensemble de ses acteurs, et rappeler les mesures mises en œuvre par la Ville de Dijon et Dijon métropole, en lien avec différents partenaires institutionnels.

La perspective d'une vaccination plus large de la population et notamment des plus fragiles doit permettre d'alléger la pression sur l'hospitalisation, et particulièrement sur le CHU de Dijon, très fortement engagé avec tout son personnel dans la lutte contre la pandémie, et mis à l'honneur récemment par la visite du 1<sup>er</sup> Ministre puis le lancement national de la campagne de vaccination fin décembre.

Le vaccin est aujourd'hui notre seul espoir de retrouver progressivement une vie familiale, sociale et économique normale, à une échéance qui demeure extraordinairement incertaine. Il conviendra de s'y préparer en poursuivant notre soutien aux secteurs économique, social, associatif, culturel et sportif, et en convenant des actions qui favoriseront l'animation de la ville et le lien social ainsi que sa promotion à l'extérieur, notamment pour son attractivité touristique.

## 1. Continuité et adaptation du service public municipal

Depuis ses débuts il y a presque une année, la gestion de la pandémie de la Covid-19 s'est accompagnée d'une mobilisation extrêmement forte des services municipaux (et métropolitains).

Il est utile de rappeler les principales dispositions prises pour assurer la continuité du service public et l'adapter aux circonstances particulières de la crise sanitaire, puis de faire un focus sur quelques secteurs d'activité particuliers.

### A- Un engagement de l'ensemble des services pour assurer la continuité des missions de service public

Les services mutualisés de Dijon et Dijon Métropole ont su démontrer l'engagement et la nécessité du service public, soulignés encore davantage cette année compte tenu de la crise sanitaire.

La continuité des services publics a été assurée, dans les limites imposées par le cadre législatif et réglementaire exceptionnel, qu'il s'agisse de travail à distance ou de travail en présentiel.

Ont été assurés la propreté, la tranquillité, l'accueil social et les aides aux personnes, l'accueil des enfants (des soignants lors de la première phase, puis de tous les enfants dans le cadre des accueils en crèche, en classe, en établissements péri et extra-scolaire).

La préparation et la livraison des repas à domicile a été maintenue et même accrue pour assurer aux plus dépendants un ravitaillement quotidien.

Les services des sports et de la culture ont proposé des offres en ligne et des "click and collect". Ces éléments sont détaillés infra.

Des services publics et de nombreux agents, moins visibles par le public, sont néanmoins restés mobilisés :

La direction du numérique a ainsi été pro-active, parfois jour et nuit, pour équiper les services de la Ville de Dijon, de la Métropole et plus globalement des communes de la métropole d'outils et matériels propices au travail à distance ;

Une attention toute particulière a été apportée par les services financiers et les marchés publics au paiement des acteurs économiques, des subventions aux associations ainsi qu'à l'ajustement nécessaire des dispositifs contractuels.

Il convient de préciser que les négociations avec les partenaires privés (DSP, titulaires de marchés publics etc.) se poursuivront en 2021 afin de prendre en compte les conséquences de la crise sanitaire sur l'équilibre de chaque contrat.

Les services du droit des sols, du juridique, des assemblées et de la commande publique ont permis aux collectivités de maintenir leur vie institutionnelle de manière sécurisée et de poursuivre l'instruction des actes ;

Les agents de l'état civil, des cimetières, de l'usine d'incinération ont été fortement mobilisés sur l'ensemble de la période.

Le commerce, les ressources humaines, la direction hygiène et santé... tous ont maintenu un niveau important d'activité lors du premier confinement, et un niveau habituel d'activité depuis septembre dernier, malgré les ajustements nécessaires compte tenu de l'évolution de la crise sanitaire et des mesures nationales adoptées en conséquence.

Les délégataires et prestataires des collectivités ont également poursuivi leurs missions essentielles en matière de traitement des eaux, de ramassage des ordures ménagères, de transports urbains, et de crémation...

Dans le domaine des transports, la Métropole et son délégataire ont adapté à 16 reprises l'offre de transport à chaque étape de la pandémie en coopération étroite avec les grands employeurs de territoire, en particulier le CHU. Aujourd'hui, l'offre représente 80% de ce qu'elle était en 2019 et une fréquentation de 65% par rapport à la même référence.

Malgré la fermeture au public de certains établissements à différentes périodes, les activités et projets ont poursuivi leur progression, avec notamment la reprise d'une partie de la compétence sociale du département et l'ouverture du service social métropolitain dès le déconfinement ainsi que l'ouverture récente du skate-park, ...

Les missions et l'organisation au quotidien de la police municipale ont été réaménagées pour pouvoir répondre aux contraintes et enjeux en lien avec le cadre juridique de l'Etat d'urgence.

La police municipale a maintenu son déploiement territorial pour se rendre disponible et faire en sorte, en ajustant ses missions, d'accompagner les dijonnais et les services publics restés actifs durant la période de confinement (transport, santé, etc.).

La police municipale a assuré des missions de tranquillité publique (lutte contre les regroupements dans certains quartiers et lutte contre les nuisances/troubles de voisinage qui ont connu une très forte croissance durant la période du confinement) et mené des actions de pédagogie pour expliquer aux dijonnais et usagers de l'espace public le cadre et les règles de l'état d'urgence.

Elle a également organisé, en lien avec la police nationale et le délégataire de service public des opérations de contrôle sur l'espace public, dans les quartiers, dans les transports publics (contrôles des autorisations de sortie).

L'AGDM (association de médiation sociale) a également été mobilisée pour mener des actions de pédagogie, pour accompagner les publics afin de permettre une meilleure compréhension du cadre de l'Etat d'urgence (aide au remplissage des attestations) et pour des actions de solidarité (lien avec personne possiblement isolée).

La période traversée montre l'indispensable besoin des dijonnais d'être écoutés, rassurés et de disposer d'informations fiables. Pour assurer la continuité de service en matière d'information et maintenir un lien avec les habitants, la collectivité a démultiplié ses capacités de communication directe.

Un numéro d'appel dédié immédiatement ouvert au sein du PC de sécurité OnDijon a été aussitôt identifié par les habitants puisqu'il a accueilli jusqu'à 700 appels par jour entre le début du premier confinement et l'été.

Par ailleurs, plateforme participative, espace internet qui a permis à chacun de proposer ses services et de participer à la fabrication de masques, posts réseaux sociaux et sollicitations par messages privés (twitter, Facebook, Instagram et LinkedIn), newsletters d'informations générales devenue hebdomadaire, messages vidéos et événements numériques ont pris le pas sur les outils traditionnels.

Pour autant, la communication papier subsiste pour ne pas accentuer la fracture numérique et permettre à toute les personnes qui ne disposent pas d'un accès à Internet de recevoir de l'information.

L'ensemble de ces dispositifs permet ainsi de donner des informations sur les services publics et leurs modalités d'organisation, de communiquer sur les politiques sociales, économiques et environnementales mises en œuvre par la collectivité, de valoriser les actions culturelles et sportives créées à disposition des habitants (visites et expositions virtuelles, pratiques sportives en ligne), de construire des événements numériques ou encore d'assurer une expression régulière du maire pour répondre au mieux aux interrogations des habitants suscitées par la crise que nous traversons.

La Ville de Dijon et Dijon métropole ont mis en œuvre le travail à distance dès le premier confinement, pendant lequel près de 1 000 agents ont exercé leurs fonctions selon ces modalités.

Afin de stabiliser l'organisation des services, un protocole de travail à distance a été mis en œuvre en septembre 2020, et actuellement 500 collaborateurs travaillent en « distanciel » pour une partie de leur temps, afin de dé-densifier les lieux de travail, et de permettre l'adaptation rapide des services à une évolution éventuelle de la situation sanitaire.

L'organisation du travail tient bien évidemment compte de l'ensemble des recommandations des autorités de santé, avec le soutien du service de médecine professionnelle et du service de prévention des risques.

L'ensemble des dispositions d'adaptation de l'organisation du travail qui ont été nécessaires à la continuité du service public ont été prises dans le cadre d'un dialogue social actif et responsable.

Au bénéfice de l'ensemble des communes adhérentes à ses services communs, la Métropole a bien entendu maintenu les mêmes services que précédemment.

L'ensemble des communes membres est informé régulièrement des adaptations d'organisation de la Métropole et des évolutions réglementaires qui la concernent, par l'intermédiaire du directeur général des services et de la plateforme collaborative intr@MET, réseau social métropolitain.

## **B- Point sur plusieurs secteurs de l'activité municipale**

### **a) La petite enfance : adaptabilité et projection**

#### **L'accueil collectif**

Initialement réservé aux enfants des personnels soignants, et donc proposé dans un nombre de structures restreint en mars 2020 (multi-accueil Centre-ville et Montchapet pour les structures municipales, multi-accueil du CHU et Valmy, ainsi que la Croix-Rouge avec le multi-accueil de la Verrière enchantée pour les structures privées), cet accueil s'est élargi progressivement jusqu'à retrouver aujourd'hui un fonctionnement presque identique à celui de la période précédant la crise.

#### **L'accueil individuel**

Pris en charge par des assistantes maternelles libérales, il est davantage en difficulté.

Peu accompagné pendant le confinement, il a conduit, depuis, de nombreuses assistantes maternelles à renoncer à exercer ce métier, et a généré chez les familles un moindre intérêt pour ce mode de garde.

Un accueil chez des assistantes maternelles municipales rattachées à des multi-accueils collectifs a été proposé aux enfants de soignants.

De manière générale, les professionnel(le)s de la petite enfance ont démontré une forte capacité d'adaptation aux changements : intégration rapide des protocoles successifs (consignes du 11 mai 2020, puis successivement protocoles sanitaires des 22 juin, 1er et 24 septembre, 30 octobre, et 9 décembre). Les consignes sanitaires observées très précisément, ont permis de limiter le nombre de cas positifs déclarés en structures petite enfance.

Les professionnels de la petite enfance, en confinement ou sur le terrain, ont accompagné la parentalité en utilisant de manière plus importante le blog de la petite enfance (Kidizz), en proposant des activités créatives en direction des familles (ces propositions mises en ligne sur le site de la Ville pendant le confinement ont fait l'objet d'un recueil qui est proposé aujourd'hui à l'ensemble des familles).

Ces professionnels ont réussi à se projeter, puisque l'année 2020 malgré ces incertitudes, a permis de maintenir les étapes classiques de l'accueil du jeune enfant : adaptation des commissions d'admission et respect des délais d'inscription avec une proposition en visio, valorisation du travail de la petite enfance sur les grilles du Jardin Darcy, et maintien de projets structurants dans les multi-accueils (motricité en lien avec la direction des sports par exemple).

## **b) Les écoles et le périscolaire**

Tout au long de l'année 2020, la Ville s'est adaptée au contexte sanitaire pour permettre l'accueil des enfants dans les écoles, les accueils de loisirs et les restaurants scolaires, en respectant les consignes sanitaires gouvernementales tout en conservant un objectif principal, celui d'un accueil de qualité éducative dans les structures.

Ainsi, les équipes municipales, aux côtés des enseignants, ont fait preuve d'adaptation et ont intégré dans leurs pratiques professionnelles les protocoles sanitaires successifs, dans des délais souvent serrés, permettant aux enfants de continuer à se rendre à l'école, de bénéficier des apprentissages et d'activités éducatives et, plus globalement, de maintenir une vie en collectivité et des interactions sociales, si importantes à l'âge où les enfants se construisent.

Durant toute cette période, la Ville a été extrêmement attentive au renforcement de l'entretien des locaux scolaires et périscolaires, à l'application des mesures de distanciation et de non brassage des enfants, à l'adaptation des activités proposées aux enfants pour éviter les contacts physiques et au respect strict des consignes nationales dans les restaurants scolaires.

## **c) La mobilisation de la Ville aux côtés du mouvement sportif**

Le sport, vecteur de cohésion sociale, est mis à mal par cette crise sanitaire mais il doit être prêt à jouer les premiers rôles en sortie de crise.

Cela est d'ailleurs le cas à chaque fois qu'une reprise est possible.

Depuis le début de la crise, la collectivité a fait preuve de réactivité pour adapter le fonctionnement des équipements sportifs au plus proche des décisions gouvernementales.

Ces dispositions ont permis aux clubs sportifs de proposer un service dès que cela était possible et dans le respect des protocoles sanitaires.

Si les éducateurs et maîtres-nageurs ont d'abord proposé des vidéos aux Dijonnais, ils sont actuellement pleinement mobilisés dans les écoles pour encadrer des séances d'éducation physique en extérieur.

Par ailleurs, les agents d'accueil sont mobilisés sur d'autres missions lorsqu'ils ne peuvent plus exercer leur métier, ainsi plusieurs sont missionnés sur les centres de vaccination ou le portage des repas à domicile.

Les piscines dijonnaises ont été les premières de France à ré ouvrir le 2 juin 2020.

Les rendez-vous sportifs organisés pendant l'été 2020 pour la première fois dans les parcs publics ont permis d'accueillir près de 5000 personnes, dans le respect des conditions sanitaires.



Actuellement, il faut souligner que les publics considérés comme prioritaires par le gouvernement peuvent toujours accéder aux équipements et que le bassin nordique de la piscine du Carrousel est accessible à tous, dans des conditions sanitaires strictes mais favorables à la pratique sportive en plein air.

L'impact sur le mouvement sportif a ainsi été atténué et la baisse d'adhérents, bien que présente, est moins importante que la moyenne nationale.

Dans ce contexte, le maintien des subventions de fonctionnement et l'élargissement du dispositif d'aide à l'acquisition des cotisations sportives participent pleinement à la sauvegarde du monde sportif et au soutien des familles.

La reprise est attendue avec impatience par les sportifs et nombre d'évènements et de compétitions participeront à animer le territoire et à redonner sens au vivre ensemble, dans une année normalement ponctuée par les JO de Tokyo, que Dijon, Terre de Jeux, ne manquera pas de fêter.

## **d) La Ville en soutien au secteur culturel**

### **Les bibliothèques**

Lors du premier confinement, les bibliothèques ont étoffé l'offre numérique avec du cinéma (Arte VOD) et une plate-forme destinée aux enfants (« Ma petite médiathèque ») et développé une médiation quotidienne.

Elles ont fait appel à des comédiens dijonnais pour enregistrer des lectures, mises en ligne sur la chaîne Youtube de la BM.

De plus, elles ont pris des nouvelles des 900 usagers de plus de 75 ans, pour garder le lien durant cette période d'isolement.

Lors du second confinement en novembre, la bibliothèque a mis en place « Réservez, emportez ! », service de mise à disposition de documents réservés dans toutes les bibliothèques et aux horaires habituels d'ouverture. Ce service a permis de prêter environ 2500 documents par semaine, soit 20 % de l'activité habituelle.

Les bibliothèques ont rouvert au public le 28 novembre 2020, en même temps que la réouverture des commerces dits « non essentiels ». Certaines animations ont été annulées et d'autres maintenues avec une jauge réduite, ou bien proposées de façon numérique. Même si le constat est celui d'une baisse de l'activité de prêt d'environ 30 % (40 % sur l'ensemble de l'année, avec 3 mois de fermeture complète ou partielle), les usagers expriment leur satisfaction de bénéficier de ce service culturel de proximité.

### **Les musées**

Compte tenu de la situation sanitaire, les établissements ont été fermés pendant environ quatre mois et demi en 2020.

Sur l'ensemble de l'année, la fréquentation s'avère inférieure de 56 % à la fréquentation de 2019 (laquelle était exceptionnelle, suite à la réouverture du MBA en 2019). 212 000 visiteurs ont été accueillis en 2020 à la place de 485 000 en 2019.

Ces périodes de fermeture ont entraîné le décalage de plusieurs projets d'expositions.

Les musées ont accru leur présence en ligne pour garder le lien avec les usagers (tournage de vidéos, création de visites virtuelles, concert en Facebook live).

Le public scolaire dijonnais a continué à bénéficier d'une offre à travers l'intervention des médiateurs culturels au sein des établissements, à défaut de pouvoir accueillir les élèves dans les musées (64 interventions hors les murs depuis novembre).

### **Les archives municipales**

L'accueil physique est maintenu, sur réservation, en salle de lecture avec jauge maximale de 4 personnes en simultané.

Sont maintenues des propositions du service éducatif la monitrice se déplaçant dans les classes. La présence sur les réseaux s'est accrue.

## **Le Conservatoire à rayonnement régional**

Depuis, le 16 décembre, le Conservatoire est ouvert à tous les publics, en respectant les mesures barrières. Seul le chant lyrique et choral n'est pas autorisé.

Pendant le confinement, le CRR a su inventer une offre de formation via les outils numériques dont disposaient les professeurs, dans les secteurs de la musique, de la danse, du théâtre et des arts plastiques.

## **Les festivals de la ville**

L'ensemble des festivals portés par la Ville, « Clameurs », « Jours de fête à Fontaine d'Ouche », « Grésilles en Fête », « Kultur'mix », « Nuits d'Orient », ont été annulés, tout comme le Concert de rentrée.

Des formules numériques ont été mises en ligne, tout à la fois pour offrir des extraits de la programmation artistique pluridisciplinaire (tutos, teasers, bandes annonces, « live stream », interviews, etc.) mais aussi pour soutenir financièrement les artistes.

## **Théâtres municipaux des Feuillants et de la Fontaine d'Ouche**

L'année 2020 a entraîné une fermeture des théâtres pendant environ 6 mois. Leur ouverture a été assurée en septembre avec une mise en œuvre des mesures sanitaires jusqu'au second confinement.

L'ouverture des théâtres a été maintenue uniquement aux compagnies en résidence et en répétitions sans présence de public.

Sur l'ensemble de l'année, la fréquentation s'avère inférieure de 71 % à la fréquentation de 2020 : 12 000 visiteurs ont été accueillis dans les deux théâtres en 2020 contre 42 500 en 2019.

## **Halle 38**

Les ateliers mis à disposition des artistes plasticiens depuis janvier 2020 au sein de la Halle 38 sont restés opérationnels.

La Ville a fait le choix de l'exonération durant le 1er semestre de l'année 2020 du paiement des fluides dû par les artistes afin de ne pas pénaliser ces derniers, période difficile où expositions et ventes se sont tariées. Décision a par ailleurs été prise récemment de prolonger en 2021 la convention d'occupation des lieux pour les artistes, à leur grand soulagement.

## **Le soutien aux acteurs culturels de la Ville**

La Ville de Dijon a continué à soutenir en 2020 les associations culturelles en faisant le choix de systématiquement verser les subventions attendues, que l'événement ait été supprimé ou reporté à une date ultérieure, afin que les structures qui avaient pu engager des frais ne se trouvent pas pénalisées par la disparition de leur soutien financier : au cours des trois Conseils municipaux de mai, juin et septembre, 114 subventions ont été accordées à 103 associations pour un montant total de 397 330 €.

Ce soutien a été poursuivi dans le même sens au conseil municipal de décembre 2020 où 127 subventions ont été allouées principalement au titre du fonctionnement de l'année 2021 à 119 associations pour un montant total de 3 166 341 €.

**Une saison culturelle a été organisée durant l'été 2020** pour redonner de la visibilité aux artistes et à la culture en cette période de crise inédite.

Du 1er juillet au 20 septembre, 271 propositions culturelles ont été proposées au public pour 631 rendez-vous, autour d'une programmation pluridisciplinaire, en théâtre, musique, danse, lecture, conte, cirque, chant, cinéma, ciné-concert, spectacle jeune public, théâtre de rue, visite patrimoniale, projet participatif...

Les formes courtes ont été privilégiées, comme les petites jauges (maximum 50 personnes) et les lieux en extérieurs, les parcs, les jardins, les cours ; majoritairement au centre-ville, mais avec la volonté d'aller dans tous les quartiers de la ville.

Les acteurs se sont mobilisés, ont inventé de nouvelles formes de coopération et de production, ont investi l'espace public, et se sont rendus plus visibles et plus accessibles pour les publics.

La majorité des compagnies et des artistes qui ont participé à cette saison estivale dijonnaise, se sont inscrits dans des démarches plus solidaires et plus respectueuses de l'environnement.

## 2. La collectivité impliquée dans la prévention et la protection des populations

### A- Mesures de protection individuelles et collectives

La métropole et la Ville de Dijon ont également porté des missions pour aider l'Etat dans la prévention ou la protection des populations :

Depuis mars 2020 les fonctions logistiques ont procédé à la recherche de fournisseurs fiables et à la commande de masques de protection individuelle, gel hydroalcoolique, et autres produits sanitaires ainsi qu'à leur livraison, et ce, pour l'ensemble des communes membres de la métropole et des professionnels de santé qui avaient pu les saisir.

#### Les quantités de produits sanitaires commandés depuis le début de la crise :

DESIGNATION	Quantité
Masques chirurgicaux (u)	3 026 525
Masques tissus (u)	849 399
Lingettes (u)	298 200
Gel Hydro alcoolique (L)	10 487
Distributeur de Gel Hydro alcoolique sur pied (u)	142
Désinfectant virucide bactéricide EN14476 (L)	5 402
Essuie-mains en rouleau (u)	13 041
Gants vinyle (boîtes de 100)	3 684
Plexiglass de protection (u)	541

En volumes financiers, l'ensemble de ces commandes représentent, depuis le début de la crise, pour nos collectivités : 3 187 994 € en dépenses de fonctionnement (dont 2 251 614 € pour les masques et 32 367 € pour le gel) et 44 415 € en dépenses d'investissement.

Il faut souligner qu'au plus fort de la crise, alors que les établissements se trouvaient en pénurie totale d'équipements de protection et de gel hydroalcoolique, la métropole et la ville ont approvisionné les EHPAD du territoire avant que les stocks stratégiques puissent être débloqués.

## **B- Ouverture de deux centres de vaccination**

Depuis le 18 janvier 2021, au même titre que les communes de Chenôte et de Saint-Apollinaire, la ville de Dijon a répondu à la sollicitation du représentant de l'Etat en vue de déployer dans des délais rapides plusieurs centres de vaccination sur le territoire de la métropole.

Ainsi, en quelques jours, un centre de vaccination a été mis en place à Saint-Apollinaire (pour les personnels soignants), puis deux ont été installés et organisés à Dijon et un à Chenôte, pour accueillir les personnes ayant vocation à être vaccinées.

Pour rappel, les critères auxquels doivent répondre les publics visés par la campagne nationale de vaccination sont les suivants : avoir 50 ans et plus et être un professionnel de santé ou personnel d'un établissement de santé ou d'un établissement médico-social accompagnant des personnes vulnérables ou aide à domicile intervenant auprès de personnes vulnérables ou sapeur-pompier ; avoir 75 ans ou plus ; avoir une pathologie qui expose à un très haut risque face au COVID-19 et disposer d'une ordonnance médicale pour se faire vacciner prioritairement.

### **Deux centres ont été ouverts à Dijon :**

- salle Devosge en raison de sa localisation en centre-ville et de son accessibilité par les transports en commun ;
- au parc des sports Gaston Gérard, tribune Est, en raison de la proximité du CHU, de sa desserte en transports en commun mais aussi de sa visibilité par les Dijonnais qui connaissent cet équipement sportif.

Les deux centres de vaccination accueillent dans les conditions édictées par le gouvernement, la Préfecture et l'ARS les personnes souhaitant se faire vacciner sur rendez-vous obligatoire pris par les patients eux-mêmes sur le site internet Doctolib ou auprès de la plateforme téléphonique dédiée ouverte par la préfecture de Côte d'or.

Les centres de vaccination de Dijon sont ouverts du lundi au vendredi de 9h à 17h sans interruption, et le samedi de 9h à 13h pour le centre de vaccination Devosge.

Chacun des deux centres est placé sous la responsabilité logistique de la Ville de Dijon et sous la coordination médicale de la Communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS).

Pour chacun des sites la Ville de Dijon assure :

- la responsabilité logistique et coordination du site ;
- la mise à disposition des sites à l'Agence régionale de Santé (ARS) ;
- la mise à disposition du temps de travail de personnels administratifs et du responsable de site. Les missions effectuées par le personnel de la Ville de Dijon sur les centres de vaccination sont les suivantes : l'accueil administratif, la vérification de rendez-vous, la distribution du questionnaire pré-vaccinal et l'orientation en salle d'attente.
- la logistique ;
- l'approvisionnement des sites en matériel informatique, consommables ;

- l'entretien des locaux.

La plateforme de contact à OnDijon est également mobilisée (300 appels par jour du 10 au 15/1).

La Communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) assure :

- la mobilisation des personnels soignants ;
- la réalisation des plannings de personnels de santé en lien avec le CHU ;

Le Centre hospitalier universitaire (CHU) assure :

- la mise à disposition de médecins et d'infirmières en complément des mises à disposition de la Communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) ;
- la livraison des vaccins et du matériel de pharmacie ;
- le réapprovisionnement des matériels,

Le Service départemental d'Incendie et de secours (SDIS) assure :

- la mise à disposition d'un pompier secouriste par site pour la surveillance post-vaccinale.

La composition des personnels pour chaque site est la suivante :

- 5 agents administratifs de la Ville de Dijon ;
- 2 agents d'accueil et d'orientation ;
- 1 médecin ;
- 1 infirmière ;
- 1 pompier secouriste.

La coordination est assurée par la direction santé et hygiène.

### **Les capacités de vaccination**

Chaque centre a été mis en place pour une capacité logistique immédiate de 500 injections par jour pour les deux centres, soit 5 000 vaccinations par semaine pour une population cible de 14 000 personnes de plus de 75 ans.

La disponibilité des vaccins a limité dans un premier temps le rythme de vaccination à 500 par semaine pour chaque site.

La semaine du 18 au 23 janvier, 968 personnes ont été vaccinées (508 salle Devosge, 460 tribune Est), dont 60 % de dijonnais mais aussi des habitants des communes de la Métropole et des habitants de l'ensemble du département.

### **3. Le déploiement d'un plan de mesures sociales à la hauteur des enjeux**

Dans cette période particulièrement difficile, la Ville de Dijon, solidaire, apporte et accroît son soutien aux plus démunis et à ceux que la crise peut faire basculer dans la précarité. Différentes mesures de soutien indispensables ont été adoptées depuis le début de la crise sanitaire :

- **L'augmentation de l'enveloppe des aides financières du CCAS**

Abondée de 150 K€ pour l'année 2020 pour faire face aux nouvelles demandes générées par la crise, l'enveloppe des aides financières a ainsi été portée à 400K€.

- **Une diminution significative des tarifs des prestations municipales pour les foyers ayant des ressources situées en dessous et autour du seuil de pauvreté**

En juillet 2020, le Conseil municipal avait acté la gratuité des accueils de loisirs de l'été et de la restauration municipale pour les familles ayant des ressources inférieures à 1 200€/mois et la réduction de 50 % du tarif des crèches, accueils de loisirs, restauration, activités sportives et culturelles (dont le Conservatoire) pour les familles ayant moins de 1 400 € de revenus par mois.

Dans la continuité des mesures sociales prises au titre de la restauration scolaire pour l'année 2020, la Ville de Dijon a décidé d'abaisser le tarif minimum actuel du repas dans les écoles et dans les accueils de loisirs extrascolaires de 1,18 € à 0,50 € pour les familles avec les plus bas revenus, tout en maintenant la grille du taux d'effort en vigueur, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour les familles dijonnaises.

- **Une prise en charge à 100 % des cotisations sportives pour les familles ayant moins de 1 200 € de ressources mensuelles**

A ce stade, environ 2500 familles sont concernées chaque semestre par les mesures sociales tarifaires pour un coût d'environ 350 000€.

- **L'augmentation du nombre de bourses accordées aux étudiants**

De très nombreux étudiants ont été fortement pénalisés par la crise du fait de la raréfaction, voire de la disparition, des « petits boulots ». Pour les étudiants issus des familles les plus modestes, cette situation peut remettre en cause la poursuite des études.

La Ville, très attentive à cette problématique, a mis en place pendant la période sanitaire des dispositions permettant de maintenir les revenus de ses agents vacataires, et reste vigilante sur ce point dans sa politique de recrutement des emplois étudiants.

En 2019, 250 bourses ont été accordées par la Ville, sous condition de ressources, dont 150 bourses de 500 € pour les foyers situés autour du seuil de pauvreté ; 100 bourses supplémentaires de 500 € ont été accordées à la rentrée en 2020 portant à 350 le nombre de bénéficiaires.



- **L'engagement dans la formation des jeunes et leur accès à l'emploi**

La Ville de Dijon et Dijon Métropole s'engagent à accueillir 100 apprentis dans les services municipaux et métropolitains à la rentrée 2021, afin de soutenir les jeunes dans leurs parcours de formation et leur future intégration dans la vie active. La Ville et la Métropole auront ainsi mis en place un triplement sur deux ans du nombre d'apprentis accueillis, du CAP au Master2.

A noter un taux de réussite aux différents diplômes qui avoisine en moyenne les 90 %, depuis plus de 10 ans, pour les jeunes ayant accompli leur apprentissage au sein des services de la collectivité.

Cette année, la Ville et la Métropole s'efforceront également de maintenir leur effort de soutien aux publics jeunes et étudiants, au travers de l'accueil de 300 stagiaires et surtout de l'emploi de plus de 600 étudiants, notamment dans les services de restauration municipale et d'accueil péri et extrascolaire.

- **L'augmentation de l'aide aux vacances pour les enfants de moins de 16 ans**

La Ville de Dijon accorde de longue date une aide au départ en séjours de vacances (colos) d'un montant de 3 € par jour et par enfant depuis 2007.

Cette aide a été portée à 10 € par jour et par enfant pour les familles bénéficiaires des aides au temps libre accordées par la CAF (les familles les plus modestes).

- **Une mesure exceptionnelle de soutien de 250K€ pour le secteur de l'aide alimentaire**

Le secteur de l'aide alimentaire a été fortement mobilisé durant la crise, confronté à une double contrainte, s'adapter aux mesures sanitaires et répondre à une demande en augmentation. Déjà en situation de fragilité avant la crise, ce secteur nécessite une vigilance toute particulière.

- **Une mesure exceptionnelle de soutien de 100K€ pour le secteur caritatif**

La plupart des associations caritatives ont été très fortement mobilisées depuis le premier confinement. Outre l'exposition à des demandes plus nombreuses, certaines associations voient ou verront leurs capacités d'autofinancement limitées en conséquence des mesures sanitaires.

Ce fonds est dédié aux associations qui se trouvent en difficulté financière pour poursuivre leur activité.

- **En matière d'accès aux droits par le numérique**

La Ville poursuit la mise en œuvre de son « réseau d'aidants numériques » visant à accompagner dans leurs démarches, de façon adaptée, les publics les plus en difficulté avec ces outils au sein de ses services et des structures de quartier.

- S'agissant de la problématique de l'isolement, et spécialement **des personnes âgées**

Les dispositions prises durant la crise, notamment autour du **service « seniors en contact »**, sont maintenues.

Il apparaît opportun de souligner les dispositions également adoptées par **le Crédit Municipal pour aider les foyers les plus modestes** :

- Augmentation du montant maximum du prêt sur gage à 0% ;
- Création d'un prêt sur gage « urgence sociale » avec décorrélation possible entre l'estimation de l'objet et le montant du prêt.

Enfin, **la métropole**, qui dispose désormais de compétences sociales, a réalisé des ajustements sur le règlement intérieur, dès la prise de responsabilité au 1<sup>er</sup> juin 2020, du **Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)** :

- en premier lieu à travers **l'augmentation de 20 % de l'enveloppe dédiée à ce fonds**. Cette augmentation s'est avérée particulièrement pertinente dans la mesure où l'enveloppe FSL a été consommée à hauteur de 99,3 % en 2020.

- De même, dès la prise de compétence, une **actualisation du barème des aides financières** a été réalisée, permettant un élargissement du public potentiellement bénéficiaire du Fonds.

#### **4. La mise en œuvre de mesures économiques nécessaires au soutien de l'activité**

Les données disponibles à fin novembre 2020 de l'Observatoire mis en place par les chambres consulaires montrent que la dégradation du tissu économique se poursuit avec 36% d'intention de fermetures des TPE en septembre et 45% en octobre.

En écho à cette situation, plus de 50% des bénéficiaires des aides directes du Fonds de Relance Economique Métropolitaine (FREM) mis en place par la Métropole en partenariat avec la Région représente le secteur des Cafés/Hôtels/Restaurants fortement impacté par les fermetures administratives. Le FREM s'est ainsi transformé en un outil de soutien à l'activité économique locale pour les commerces, le secteur C/H/R et l'événementiel, les plus touchés par les fermetures et qui sont en grande difficulté aujourd'hui.

Tout l'enjeu sera d'accompagner les acteurs économiques sur la relance avec une levée progressive des aides dont ils bénéficient pour éviter les ruptures d'activités sur certains secteurs, comme, à titre d'exemple, le tourisme d'affaire, l'événementiel et tous les secteurs périphériques, qui ne retrouveront pas immédiatement des niveaux d'activité similaires aux années passées.

##### **A- Au titre des aides économiques auprès des entreprises**

###### **- Abondement du FREM dans son volet « 2 » pour des aides directes**

Dès le printemps 2020, pour faire face à la crise économique engendrée par la pandémie de la Covid19, Dijon Métropole avait décidé, dans le cadre de sa compétence en matière de développement économique, de mettre en place un plan d'actions de soutien à son tissu économique, et ce, en étroite collaboration avec les partenaires économiques du territoire (chambres consulaires et syndicats patronaux).

Des échanges menés avec la Région ont conduit à mettre en place le dispositif d'aides économiques inscrit dans le cadre du « Pacte régional pour les territoires » et délibéré au Conseil Métropolitain du 16 juillet dernier, reposant sur deux volets complémentaires :

- un dispositif d'aides directes aux entreprises et de soutien à l'économie de proximité géré directement par la métropole (avec délégation d'octroi des aides par la Région), d'un budget de 1 521 828 €.

- un dispositif d'avances remboursables aux entreprises, géré directement par la Région, avec un budget de 760 914 € financé à parité par Dijon Métropole, la Région et la Banque des Territoires, chacun à hauteur de 253 638 €.

Après 5 mois d'existence, 247 dossiers ont été instruits et présentés à une commission formée des partenaires économiques, et de l'ordre des experts comptables. Le FREM a été consommé à plus de 70% à travers 91 entreprises bénéficiaires d'aides directes et 41 en avances remboursables sur le territoire de la métropole.

Une centaine de nouveaux dossiers sont d'ores-et-déjà à l'instruction. A ce rythme, le fonds devrait être soldé vers fin février ou début mars.

De ce fait, et dans l'objectif de poursuivre le soutien rapide et important à ce tissu économique de proximité, Dijon métropole propose de poursuivre le dispositif FREM sur les aides directes en abondant à hauteur de 500 K€ le FREM dans son volet « 2 ». Cet abondement complémentaire s'inscrit en cohérence avec l'abondement de la Région au Fonds Régional des Territoires plafonné à 2 € par habitant et conditionné à un abondement équivalent de l'EPCI suite aux modifications apportées lors de l'assemblée plénière du Conseil Régional du 16 novembre 2020.

Cette proposition sera soumise au vote du conseil métropolitain du 4 février, à titre conservatoire, pour permettre à la commission des partenaires économiques de se réunir afin de modifier le règlement du FREM « 2 » tenant compte du bilan du FREM 1 et des ajustements nécessaires ainsi que de l'abondement du fonds par la Région, qui envisage d'ouvrir des crédits spécifiques alloués aux aides aux loyers.

- ***Prolongement de l'exonération des redevances liées aux droits d'occupation du domaine public pour le secteur Cafés/Hôtels/Restaurants***

En 2020, Dijon métropole a adopté diverses mesures d'allègements de redevances ou de loyers, parmi lesquelles :

- L'exonération de la redevance spéciale gros producteurs pour le second trimestre 2020 (coût estimatif de cette mesure estimée à 640 K€ pour la Métropole) ;
- L'exonération/exemption du paiement des loyers pour tout le premier semestre 2020 pour les occupants de bâtiments métropolitains, comme les entreprises hébergées sur le site du technopôle Agronov à Bretenière, (coût estimatif de cette mesure évaluée à 80K€ pour la Métropole) et celles installées sur des terrains et dans des locaux à vocation économique de la Métropole.

La Ville de Dijon a également, pour six mois, exonéré de redevance d'occupation du domaine public à titre commercial ou de loyers les entreprises de la commune à savoir :

- Les terrasses et contre terrasses,
- Les enseignes, stores et matériels en façade,
- Les étalages, Food trucks, manèges et kiosques,
- Les loyers de la brasserie des beaux-arts, de l'établissement l'Odysseo et le maraicher des Ducs,
- Les redevances des commerçant non sédentaires des marchés.

Ces exonérations représentent un soutien de 600 000 €.

Malheureusement, les fermetures administratives des Cafés/Hôtels/Restaurants depuis le 31 octobre 2020 n'ont pas permis de relancer les activités et conduit ce secteur à une extrême fragilité. Il est ainsi proposé d'exonérer les sommes relatives à la redevance des droits d'occupation du domaine public par les établissements pour les mois de novembre et décembre 2020, d'une part, et pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2021 d'autre part.

Le coût de cette mesure est évalué à 257 500 € à la charge de la Ville de Dijon.

## **B- Au titre de la commande publique**

### **- Maintien d'un haut niveau de commande publique pour nos collectivités**

De manière générale, la crise sanitaire n'a entraîné aucun impact sur le nombre de consultations lancées par la Ville comme par la Métropole.

Ci-dessous le nombre de consultations lancées et de marchés attribués pour le second semestre 2020 :

	Nombre de consultations	Nombre de marchés
VILLE DE DIJON	26	49
DIJON METROPOLE	40	66
<b>TOTAL</b>	<b>66</b>	<b>115</b>

### **- L'accès des entreprises locales à la commande publique**

L'accès des entreprises PME/PMI locales à la commande publique demeure à un niveau élevé. Le bilan 2020 fait apparaître que 50% des marchés de la Ville et de la Métropole sont confiés à des entreprises du territoire métropolitain et 63% des marchés de la Ville et 59% de ceux de la Métropole à des entreprises du territoire départemental.

### **- Maintien d'un investissement conséquent**

La Ville de Dijon et Dijon métropole participent de manière volontariste à la relance économique. Les deux collectivités font en effet le choix de maintenir leur effort conséquent en matière d'investissement public.

Sont inscrits aux budgets primitifs 2021 :

- de la Ville de Dijon : 36,1M€ de dépenses d'équipement
- de la métropole, conformément au débat d'orientation budgétaire et sous réserve du vote de l'assemblée le 4 février prochain : environ 65M€

La Ville et la Métropole prendront ainsi toute leur part aux dispositifs de relance mis en œuvre par l'État ainsi que par la Région Bourgogne Franche-Comté ; a notamment déjà été proposée l'inscription d'opérations d'envergure dans ce cadre, ainsi :

- La réhabilitation de la base nautique du Lac Kir
- L'adaptation du centre de tri des déchets
- La construction d'une légumerie
- Les « Ramifications » - Quartier fertile (Fontaine d'Ouche)
- La rénovation énergétique des groupes scolaires Buffon et Colette
- La création d'îlots de fraîcheur
- L'amélioration de l'accessibilité du jardin de l'Arquebuse – Mise en valeur de la biodiversité
- La création d'un cheminement doux végétalisé au mail Delaborde

- La création de jardins familiaux et partagés
- L'installation de panneaux photovoltaïques en autoconsommation
- Le développement des aménagements cyclables
- Le passage au réseau de chaleur de bâtiments tertiaires (GS Dampierre, GS Plein air, Gymnase Boivin)
- La réalisation de cheminements doux sur le site Tivoli-Sainte-Anne
- La plantation de vergers urbains (Daubenton, Delaborde, Quai Galliot)

## **C- Mesures au bénéfice de l'attractivité du territoire et du tourisme**

L'Office de Tourisme de Dijon métropole est un des premiers OT à avoir réouvert ses portes après le premier confinement, avec une reprise progressive d'un service d'information adapté aux conditions avec accueil en extérieur, permanence téléphonique, et reprise des visites touristiques dès le début du mois de juin 2020 dans le respect des règles sanitaires et recommandations de l'Etat. Il a déployé une offre de soutien aux acteurs locaux en appuyant les activités des petits commerces et restaurateurs notamment par le biais des réseaux sociaux et mise en avant des activités de vente en ligne et click & collect par son site internet.

La filière du tourisme est frappée de plein fouet par la crise. Pour accompagner les acteurs de cette filière, confrontés à des difficultés sans précédent, Dijon métropole propose de mettre en place, dans un premier temps, des mesures destinées à répondre aux urgences de trésorerie.

### ***Le report du reversement de la taxe de séjour***

Dans l'objectif de soulager la trésorerie des hôteliers et hébergeurs du territoire, il est proposé, avec l'accord du Trésorier Payeur, de reporter à l'exercice 2022, le recouvrement des reversements des taxes de séjour dus au titre de l'année 2020 par les hébergeurs à Dijon métropole, ainsi que le reversement des taxes de séjour perçues au titre de l'année 2021.

Dans cette circonstance, Dijon métropole propose le report exceptionnel du reversement de la taxe de séjour selon le calendrier suivant :

- le recouvrement par la Métropole du reversement des taxes de séjour restant dues au titre de l'année 2020 est reporté sur les 2 premiers trimestres 2022 ;
- le recouvrement par la Métropole du reversement des taxes de séjour perçues au titre de l'année 2021 est reporté sur les 2 derniers trimestres 2022 ;

### ***Exonération des droits liés aux extensions de terrasses***

La Ville a initié un travail avec l'UMIH l'année dernière pour des actions touchant à l'attractivité du territoire (campagne de promotion) mais également soutenir les professionnels en répondant aux besoins d'extension de terrasse à titre gracieux soit plus de 200 autorisations auxquelles l'UMIH a été associée à travers la commission paritaire des occupations du domaine public à titre commercial.

Comme lors de la saison 'estivale' 2020, il est par ailleurs proposé au Conseil d'exonérer de droits de redevance d'occupation du domaine public, les extensions de terrasses (d'occupation du domaine public) qui seront consenties lors de la saison 2021, lorsque la situation sanitaire et l'état de droit le permettront à nouveau.

### ***La valorisation de la destination « Dijon » pour relancer le tourisme de proximité***

Un groupe de travail réunissant les partenaires du tourisme autour de l'Office du tourisme est proposé afin de définir un plan d'actions qui puisse être opérationnel dès l'été 2021 pour organiser une campagne de promotion nationale spécifique et attirer un tourisme de proximité en faveur de la destination de la Ville de Dijon.

## Conclusion

Ce rapport présente un état qui ne peut, à ce stade, être considéré comme un bilan. Nous sommes, malheureusement, encore au cœur de la crise et notre horizon reste suspendu à la mise en œuvre de la campagne de vaccination qui vient tout juste de débuter.

Le choc sanitaire, économique et social auquel nous devons faire face était, il y a tout juste un an, impensable. La crise est grave, profonde, son impact sociétal et psychique est très marqué en particulier pour les jeunes. Nul ne sait encore véritablement dans quel état notre pays en sortira, alors même qu'une troisième vague de contamination est évoquée ouvertement et que l'apparition des variants du virus inquiète les autorités sanitaires.

La gestion d'une crise de cette ampleur est extraordinairement complexe.

Si la question de son coût n'est pas ouvertement évoquée au plan national, la dégradation considérable des comptes publics du pays est une réalité. L'endettement national atteint désormais 120% du produit intérieur brut. Nous le savons d'ores et déjà, les finances locales seront gravement impactées. Pour la ville, le coût de la crise pourrait atteindre 5 millions d'euros. Ce pourrait être le triple pour la métropole dont les recettes sont plus sensibles à l'évolution de la conjoncture économique que celles des communes. Le rôle des collectivités est pourtant essentiel. Leur capacité d'action en proximité, leur efficacité et leur rapidité d'adaptation doivent être prises en compte à leur juste valeur.

Depuis le début de cette crise sanitaire de très grande ampleur, les agents du service public municipal (et métropolitain) et tous les délégataires de services publics sont mobilisés aux côtés des dijonnais pour les accompagner et faciliter leur vie quotidienne.

Régulièrement, hors cadre institutionnel formel, la tenue, sous la présidence du Maire de Dijon, d'un Comité d'échange Covid offre un espace de dialogue à tous les représentants des secteurs d'activité économique, sociale, éducative et culturelle frappés de plein fouet. Les difficultés les plus concrètes y sont notamment abordées, toujours avec la volonté de rechercher des solutions et de faire remonter les problèmes et les propositions du terrain qui semblent parfois insuffisamment prises en compte à l'échelon national.

Beaucoup de mesures ont été prises. D'autres seront à prendre et l'ensemble des services est également mobilisé pour préparer la sortie de crise sanitaire. Car ce temps viendra où l'économie repartira, où la culture et le sport nous aideront renouer le lien social, à travers la joie de revivre des expériences et des émotions partagées dont le manque est aujourd'hui cruel pour toute la population.